

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000512 – AMR 13/011/00AU 237/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

ARGENTINE Vanesa Piedrabuena, présidente de l'*Asociación Travestis Unidas de Córdoba* (ATUC, Association des travestis unis de Córdoba)

Londres, le 10 août 2000

À la suite de la mort en garde à vue d'une militante de l'*Asociación Travestis Unidas de Córdoba* (ATUC, Association des travestis unis de Córdoba), la présidente de cette organisation Vanesa Piedrabuena a déposé une plainte, sur la base de laquelle des poursuites ont été engagées contre un certain nombre de fonctionnaires. Depuis lors, elle est harcelée et menacée par la police et Amnesty International pense qu'elle est en grand danger.

D'après les informations recueillies, des policiers ont effectué trois descentes illégales à son domicile, les 13, 18 et 28 juillet. Ils ont refusé de justifier de quelque manière que ce soit ces opérations ou de présenter des mandats de perquisition. Au cours de la dernière de ces interventions, des policiers lui ont apparemment déclaré : « *Ne la ramène pas ... Mêle-toi de tes affaires. Personne ne cherchera à savoir ce que tu es devenue s'il t'arrive quelque chose.* » Vanesa Piedrabuena (qui est enregistrée à l'état civil sous le nom de Roque Virgilio Piedrabuena) a signalé tout ceci aux autorités, mais à la connaissance d'Amnesty International, elles n'ont pris aucune mesure en vue d'enquêter sur ces menaces et ces actes de harcèlement.

Vanesa Lorena Ledesma, militante de l'ATUC, est morte en garde à vue le 16 février 2000, apparemment des suites de torture. Le 3 juillet, le procureur général de la province a inculpé un certain nombre de fonctionnaires de police pour leur implication présumée dans la mort de ce travesti. Ils sont notamment poursuivis pour « *vejaciones en acto de servicio* » (« *brimades dans l'exercice de leurs fonctions* ») et « *vejaciones a preso en guardia* » (« *brimades sur la personne d'un détenu* »).

La plainte déposée par Vanesa Piedrabuena a contribué de manière essentielle à faire progresser l'enquête judiciaire ouverte sur la mort de Vanesa Lorena Ledesma. Néanmoins, d'après les informations dont dispose Amnesty International, aucun des policiers inculpés n'a été arrêté ni suspendu.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En avril 2000, Amnesty International a publié un rapport sur la mort en garde à vue de Vanesa Lorena Ledesma, enregistrée à l'état civil sous le nom de Miguel Angel Ledesma. Ainsi que le soulignait ce document intitulé *Argentine. Mort d'un travesti en garde à vue* (AMR 13/004/00), les autorités de ce pays persistent à ne pas enquêter de manière satisfaisante sur les allégations faisant état d'actes de torture et d'exécutions extrajudiciaires imputables à des membres des services de police fédéraux et provinciaux. En outre, les personnes qui dénoncent ces violations des droits humains s'exposent à des représailles qui entravent le cours de la justice.

ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme / lettre exprès / lettre par avion / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- faites part de vos craintes concernant la sécurité de Vanesa Piedrabuena ;
- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles elle est harcelée et menacée par la police depuis qu'elle a porté plainte à propos de la mort en garde à vue de Vanesa Lorena Ledesma (enregistrée à l'état civil sous le nom de Miguel Angel Ledesma) ;
- appelez les autorités à prendre immédiatement des mesures pour garantir sa sécurité, afin qu'elle puisse poursuivre ses activités légitimes au sein de l'*Asociación Travestis Unidas de Córdoba* (ATUC, Association des travestis unis de Córdoba) sans craindre d'être harcelée ;
- exhortez les autorités à mener dans les plus brefs délais une enquête impartiale et exhaustive sur les allégations indiquant que Vanesa Piedrabuena a été harcelée et menacée par la police de Córdoba ;
- demandez quelles mesures ont été prises en vue de traduire en justice les individus soupçonnés d'avoir torturé et tué Vanesa Lorena Ledesma.

APPELS À :

Gouverneur de la province de Córdoba :

Señor Gobernador de la Provincia de Córdoba
Dr. José Manuel de la Sota, Casa de Gobierno
Calle Boulevard Chacabuco 1300
5000 Córdoba, Córdoba
Argentine

Fax : 54 351 434 30 13
Formule d'appel : *Señor Gobernador*, / Monsieur le Gouverneur,

Ministre argentin de la Justice et des Droits humains :

Sr. Ministro de Justicia y Derechos Humanos
Dr. Ricardo Gil Lavedra
Ministerio de Justicia y Derechos Humanos
Sarmiento 329, 5o. Piso
1041 Buenos Aires C.F.
Argentine

Fax : 5411 4328 5395

Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Médiateur chargé de veiller à la défense et à la protection des droits humains dans la province de Córdoba :

Defensor del Pueblo de la Provincia de Córdoba
Dr. José María Zamanillo
Tucuman 25, 4o. Piso
5000 Centro Córdoba, Córdoba
Argentine

Fax : 54 351 434 20 60 / 434 20 61

Formule d'appel : *Señor Defensor*, / Monsieur le Médiateur,

Organisation de défense des droits humains :

Unidhos
Artigas 218, Córdoba
Córdoba, Argentine

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Argentine dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 21 SEPTEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -